

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2019**

Date de convocation : 26 juin 2019

Date d'affichage : 26 juin 2019

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme BOUGERET Florence, Mme SOREL Isabelle, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme PHILIPPE Sandrine, Mr CAHAREL Brice, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mr LEMASSON Philippe, Mr LEGRAS Olivier, Mme MARTIN Caroline,

Absents excusés: Excusé(s) ayant donné procuration Mme CAMOU LOPEZ Camille à Mme SELLEM Lucie, Mme DARMON Monique à Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mr DE ALMEIDA José à Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme DELAISSE/CABOUX Axelle à Mme DUCHEMIN Cécile, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier, Mr CATHY Gérard à Mme MARTIN Caroline,

Absents: Mr PRADEL Angelin, Mr HENTGES Guy

**Nombre de votants : 21**

Déclaration de M. Legras en pièce-jointe

L'an deux mille dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à 20h40, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 08 avril, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 21 voix POUR**

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Brice CAHAREL

**Délibération n°19-032** : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, adopte la décision modificative n°1 au budget commune 2019 (M14)

**Délibération n°19-033** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour le ravalement de l'école

**Délibération n°19-034** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour le ravalement de la façade mitoyenne au 72 rue Saint Nicolas et de la façade côté cour des salles associatives

**Délibération n°19-035** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux sur le mur de rempart sous les salles associatives

**Délibération n°19-036** : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame Lucie SELLEM, Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature du marché de ravalement de l'école et de tout document y afférent

**Délibération n°19-037** : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame Lucie SELLEM, Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature du marché de réparation du mur de rempart sous les salles associatives

**Délibération n°19-038** : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve le projet de fonctionnement du Relais Assistants Maternels intercommunal des Fauvettes ci-joint et autorise le Maire à signer tous documents s'y référant

**Délibération n°19-039** : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, décide d'adopter la modification du tableau des emplois proposée et autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette décision.

Le Maire précise que deux décisions du Maire a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT), portant sur l'attribution des marchés de denrées alimentaires et d'installation du city parc.

*Question de Mr LEGRAS concernant l'entretien de la voirie avec une campagne d'enrobée à chaud. Mme SELLEM informe que nous venons d'augmenter l'enveloppe de fonctionnement voirie car jusqu'à présent, ce budget était restreint. L'augmentation actée permet de prévoir en juillet une campagne d'enrobée à chaud.*

Le conseil est clos à 21h20  
La séance est levée à 21h20